

Je voyais s'avancer, étincelants et calmes
Des prêtres au cœur généreux ;
Prédicateurs du Christ, ils portaient tous des palmes
Et des vêtements lumineux.

Je voyais s'avancer les âmes de ces braves
Qui combattaient pour leur grand Roi.
Alors qu'ils repoussaient de funestes entraves
Ils défendaient aussi leur Foi.

Je voyais resplendir dans l'azur diaphane
Le voile des Vierges de Dieu ;
Sur terre, elles priaient, loin d'un monde profano
Dans le silence du Saint lieu.

Ces martyrs rayonnants de fraîcheur et de grâces
Chantaient l'éternel Hosanna ;
Ils venaient se pencher à travers les espaces
Sur le beau ciel du Canada.

Le missionnaire, le soldat, la vierge chrétienne : voilà les sujets que le poète célèbre dans trois chants ; voilà les martyrs dont il chante le dévouement. On le voit : non content des héros qui ont fécondé de leur sang la semence de la foi dans les forêts de la Nouvelle-France, sujet vaste déjà et capable d'effrayer un esprit plus timide que le sien, l'auteur chante le soldat, qui, lui aussi, prodigue ses jours à la défense de la religion et de la patrie, et la vierge chrétienne qui sacrifie à l'amour de son Dieu les jours d'une vie brillante, heureuse et honorée selon le monde pour s'ensevelir vivante entre les quatre murs d'un cloître comme entre les planches d'un tombeau. C'est ainsi que le poète agrandit son sujet ; qu'il ouvre des perspectives nouvelles en multipliant les objets qui l'avoisinent.

Le premier chant avec moins d'éclat dans les images, moins de pureté dans le goût et dans le style, rappelle involontairement la manière de Victor Hugo dans quelques pièces qui signalent la seconde période de son génie. Ce sont les mêmes énumérations, la même profusion de détails, la même anatomie de la pensée. On croit sentir le scalpel du médecin, disséquant à plaisir, je ne dirai pas le cadavre mais les ailes de la poésie. Rarement le vers s'élance vers les sublimes sommets où plane le génie lyrique ; il semble parfois embarrassé dans les plis nombreux de son vêtement et se traîner péniblement lorsqu'il devrait voler d'un vol libre et hardi dans les régions sublimes de l'air. Sans doute, le poète, en continuant de bien penser, donnera à son vers une allure plus franche, un vêtement plus brillant, un ton plus élevé et plus soutenu, tout ce qui lui manque encore du côté de l'élégance, de l'harmonie, de la noblesse et de la précision.

Ces défauts ou plutôt ces imperfections sont moins sensibles dans le second chant : la variété du rythme donne à la poésie une aisance qu'elle n'a pas dans les grands vers. Cependant si la muse encore timide, en parcourant, sous l'armure des preux, les champs du combat, fait parfois jaillir une étincelle cachée sous la cendre, parfois aussi, elle brûle ses ailes au feu mal éteint du canon.

Je ne dirai rien du troisième chant, intitulé la *Vierge de Dieu*, où l'auteur fait parler l'esprit du siècle et l'esprit du ciel. M. Eustache Prud'homme, notaire à Montréal, lira lui-même cette partie de son ouvrage avec l'épilogue qui termine le poème, et vos suffrages apprécieront, mieux que je ne pourrais le faire moi-même, les mérites de notre jeune poète.

PÉDAGOGIE.

Quelques remarques sur la conduite de l'Instituteur envers les Commissaires, les parents et les enfants.

ESSAI lu devant l'association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval, le 29 Août 1868. Par J. LÉTOURNEAU, instituteur.

M. le Principal, M. le Président, Messieurs.

Nous lisons au tome 24ème. de l'histoire de l'Église par Rhorbacher que quand Dieu voulut perfectionner l'éducation de l'homme, il se fit homme.

D'après cette grande et sublime pensée que Dieu s'est fait homme pour mieux être compris de l'homme, qu'il s'est abaissé à notre faible humanité pour mieux nous faire goûter les vertus qu'il voulait nous enseigner par ses paroles divines et ses exemples, je dirai que l'instituteur qui veut atteindre pleinement le but auquel il tend, doit aussi se faire enfant pour mieux inculquer dans les jeunes cœurs les vertus qui plus tard porteront des fruits abondants ; il lui faut se mettre constamment à la portée du jeune âge afin d'en être bien compris, il faut enfin pour que ses leçons soient goûtées, qu'il trouve du plaisir à vivre avec eux et qu'il prenne part à tout ce qui les intéresse.

Pour cela, il faut chez l'instituteur des goûts simples, des sentiments élevés, un cœur sensible et bon, un cœur où ne règne que l'ambition de faire le bien, d'être utile à ses semblables. Seule ambition que nous pouvons satisfaire pleinement et entièrement. Cette ambition est aussi la seule qui donne des jouissances vraiment réelles, toutes autres ne pourront nous procurer que déception, découragement, perte de temps, car la voie où nous sommes entrés, ne mène pas aux richesses que la plupart des hommes recherchent dans le monde.

Pour assurer l'œuvre que nous avons entreprise, l'éducation des enfants, nous devons nous mettre non seulement à la portée des enfants mais aussi à celle de ceux qui ont en main l'autorité locale, des parents parmi lesquels nous vivons, afin de mieux acquiescer leur confiance et parvenir plus facilement et plus sûrement au but que nous poursuivons.

La conduite de l'instituteur envers les autorités locales, les parents et les enfants, tel est le sujet sur lequel j'aurai l'honneur de vous entretenir le plus brièvement possible.

J'avoue que le sujet n'est pas nouveau pour vous, qu'il est traité d'une manière bien savante dans les cours de pédagogie qui se donnent à l'École Normale ; mais vu son importance et son étendue, j'espère que vous me pardonneriez si je viens vous en dire quelques mots.

I.

Envers les autorités locales : déférence sans bassesse, respect sans timidité, soumission sans faiblesse.

Il arrive quelquefois que les hommes qui composent l'autorité locale dans nos campagnes ont peu d'instruction ; mais dans tous les cas ils ont droit à tout notre respect, à tous nos égards.

Nous devons à nos commissaires d'écoles, déférence ; ils sont nos supérieurs par la loi, étant chargés de fixer le cours d'étude, de veiller à la bonne tenue de l'école, etc. Il ne nous appartient pas d'examiner si parfois l'inaptitude ne devrait pas les empêcher d'avoir en main des pouvoirs aussi grands, des devoirs aussi élevés à remplir ; il suffit de comprendre qu'il faut de toute nécessité une autorité locale, et que dans la plupart des cas, il serait difficile de l'avoir plus éclairée que celle qui existe généralement. Donc, déférence mais sans bassesse.

Notre conduite envers les commissaires doit être respectueuse sans timidité, soumise sans faiblesse. Si quelquefois ils sont portés à vouloir exiger de nous ce que nous ne pouvons consciencieusement faire ; s'ils viennent avec des règlements incompatibles avec les progrès du jour, contraires à l'expérience, s'ils viennent avec des idées surannées d'enseignement individuel, (ces idées sont heureusement fort rares aujourd'hui) résistons respectueusement mais avec énergie, démontrons leur que le gouvernement ayant établi des écoles Normales pour former des instituteurs, il faut de toute nécessité que les divers systèmes qui nous sont enseignés prévalent sur la routine et quelquefois sur l'arbitraire. Si ce raisonnement ne leur suffit pas, il nous reste dans ce cas le droit d'appel à une autorité supérieure, éclairée, qui s'exprimera de faire droit, celle de M. l'Inspecteur d'écoles, ou même celle du Ministre de l'Instruction Publique. Ne cédon pas nos justes droits, ne plions pas quand il s'agit de l'intérêt des enfants ; un moment de faiblesse pouvant avoir des conséquences funestes pour l'éducation. D'ailleurs, je suis heureux de le constater ici, ces cas de difficulté sont très-rare